

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): C'est précisément la même question, monsieur le Président. Mais je ferai une autre tentative auprès du député. Le tableau à la page 90 ou 92 révèle que les recettes globales seront des rentrées d'impôts perçus des particuliers et des sociétés. Le tableau à la page 42 montre les changements apportés en raison du budget et c'est la différence fondamentale entre ces deux pages.

M. Broadbent: Quel est le résultat net, Michael, le résultat net?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député . . .

M. le Président: A l'ordre. Je devrais peut-être demander aux députés de nous permettre d'entendre les questions et les réponses. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE PRÉVU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Dans son budget, pourquoi est-il disposé à accepter un taux de chômage de 9 p. 100 à la fin de 1987, soit trois années complètes après la fin de la récession, alors qu'en 1981, l'année précédant la récession, ce taux était de 7.5 p. 100. De 1965 à 1980, il s'établissait à 5.6 p. 100. Dans ces circonstances, comment un taux de 9 p. 100 en 1987 peut-il lui sembler acceptable? Pourquoi ne s'est-il pas fixé comme priorité de ramener ce taux à au moins 7.5 p. 100 d'ici là, comme les libéraux l'avaient fait avant la récession?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette affirmation est trop facile et je n'aurai aucune difficulté à la réfuter. Si je ne m'abuse, le taux de chômage s'établissait en 1983, ou peut-être en 1982, à 12.7 p. 100.

M. Allmand: C'était en pleine récession.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député attribue ce taux à la récession. Or, cette dernière découlait du budget de 1981.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Il voulait démolir l'affirmation, mais il a raté son coup.

LE TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a maintenant

décidé qu'un taux de chômage de 9 p. 100 constituait le plein emploi, et il est prêt à accepter ce taux en 1987, trois ans après la fin de la récession. Si le gouvernement souhaite tant faire quelque chose au sujet de l'emploi, pourquoi n'a-t-il absolument pas parlé dans le budget des 15.9 p. 100 de jeunes au chômage, 700,000 personnes que les sénateurs de tous les partis ont appelées la génération perdue? On n'en souffle mot dans le budget et rien n'est fait pour remédier à la situation.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Nous avons agi; nous avons créé 580,000 emplois.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il n'est dit nulle part dans le budget que je trouve acceptable un taux de chômage de 9, 9.7 ou 9.6 p. 100. Il s'agit d'une prévision économique et nous sommes bien décidés à faire mieux, et nous y parviendrons sûrement. Pour constater à quel point nous accomplissons du bon travail, il suffit de lire l'autre partie du budget où l'on dit que le Canada a créé plus d'emplois que tous les pays de l'Europe occidentale réunis, alors qu'ils sont pourtant 16 fois plus peuplés que le Canada.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

● (1440)

LE BUDGET

LA HAUSSE DE LA TAXE DE VENTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand le ministre était dans l'opposition, il ne cessait de critiquer les libéraux chaque fois qu'ils haussaient la taxe de vente. Devenu ministre des Finances, il a lui-même accru la taxe de vente non pas une fois, deux fois, mais trois fois. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il continue à accroître cette juste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: . . . cette taxe injuste et nuisible?

M. Clark (Yellowhead): C'est encore la vieille ambivalence néo-démocrate.

Une voix: Votre première idée était la bonne.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je crois, monsieur le Président, quand le député a prononcé le mot juste, qu'il voulait parler du crédit remboursable pour la taxe sur les ventes lequel est destiné aux Canadiens à faible revenu et qui vise à compenser les surtaxes de vente, et je remercie le député de son appui.